

REUNION DU MARDI 04 MARS 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE QUATRE MARS A DIX-HUIT HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent -LEGOUPIL Jacques – BUSSON Christophe

Était absent : Monsieur Frédéric GEOFFROY

Monsieur Christophe BUSSON a été élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du Conseil du 18 février 2014 :

Le conseil du 18 février 2014 ne soulève aucune remarque.

2 / Approbation du Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal, en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le compte administratif de la commune pour l'année 2013.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, et sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Thérèse DUPUIS, approuve à l'unanimité le compte administratif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	153 854.09 €
Résultat antérieur reporté :	120 000.00 €
Dépenses :	150 209.28 €

Excédent : 123 644.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	47 359.16 €
Dépenses :	62 661.64 €
Déficit antérieur reporté :	16 375.68 €

Déficit : 31 678.16 €

Votes pour : 6 Vote contre : 0 Abstention :

...suite de la réunion du 04 mars 2014.....

2/ Vote du compte de gestion 2013 :

Le conseil municipal en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le compte de gestion de la commune pour l'année 2013.

Le compte de gestion étant en parfaite concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion pour l'année 2013.

Vote pour : 7 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 123 644.81 € de la manière suivante :

- Versement au compte 1068 : **31 678.16 €**
- Report au 002 : **91 966.65 €**

Vote pour : 7 Vote contre : 0 Abstentions : 0

4/ Vote des taux d'imposition 2014 :

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition 2014 restent inchangés par rapport à l'année 2013

- Taxe d'habitation : 10,86 %
- Foncier bâti : 21,07 %
- Foncier non bâti : 28,27 %

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Vote pour : 7 Vote contre : 0 Abstentions : 0

5/ Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est sollicitée par de nombreuses demandes de subventions auxquelles nous ne pouvons pas répondre favorablement.

Compte-tenu du budget de la commune, seules les associations suivantes se verront attribuer une subvention au cours de l'année 2014 :

- Amicale des Anciens Combattants : **280 €**
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Amfréville : **80 €**

.....suite de la réunion du 04 mars 2014.....

- Amis de la bibliothèque d'Amfréville :	60 €
- Association "les resto du Cœur à Cabourg :	90 €
- Association Café-Vanille-Chocolat :	200 €
- Association Fanfare d'Amfréville :	180 €
- Association Saint-Vincent de Paul à Ranville	90 €
- Comité de Jumelage Amfreville-Sallenelles :	300 €
- Parents d'élèves Collège A.Kastler :	60 €
- Parents d'élèves École d'Amfréville :	60 €
- Parents d'élèves École de Bréville-les-Monts :	60 €
- Association les Bouchons du Cœur du Calvados :	50 €

Vote pour : 7 Vote contre : 0 Abstentions : 0

6/ Vote du Budget Primitif 2014 :

Le conseil municipal, en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le budget primitif de la commune pour l'année 2014.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal approuve le budget primitif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 239 272.65€

- Recettes :	147 306 €
- Résultat antérieur reporté :	91 966.65 €
- Dépenses :	239 272.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 294 122.76 €

- Recettes :	294 122.76 €
- Dépenses :	262 444.60 €
- Déficit antérieur reporté :	31 678.16 €

Vote pour : 7 Vote contre : 0 Abstentions : 0

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 19 heures 30 minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal

